

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2013

L'An deux mille treize, le 14.octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2013.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, M.BORDE, C.CAMPAGNE, J.COURIOL-VIGNE, J.M.BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.MERLAND, S.MOURZELAS, P.GARCIA, H.HELTY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.ROUSSIER, C.ILLY, M.F.MUHIEDDINE, C.ABONNENC, A.ZACCARON, G.GIRARD, S.TAULEIGNE, A.SARRION.

POUVOIRS : G.LAURENT-BOURGE à J.M.BOCHATON, S.AUGIER-COLOMB à C. ILLY, H.GRANJON à R. RINALDI, A.CHAABI à G. MERLAND, CH.BENOIT à S. MOURZELAS, S.BROT à G.GIRARD, PH.MILLOT à A.SARRION, A.BERNE à S.TAULEIGNE.

-x-x-x-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2013 est approuvé.

1) DECISIONS MODIFICATIVES (rapporteur : P. TRAPIER).

Les décisions modificatives sur le budget principal (91 000 € en Fonctionnement) et le budget de l'eau (60 000 € en Fonctionnement et 331 629.37 € en Investissement) sont adoptées par 23 pour et 6 abstentions.

2) EXCEDENT BUDGET – REVERSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL (rapporteur : P. TRAPIER).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la reprise au budget principal d'une partie (63 000 €) de l'excédent dégagé sur le budget annexe Opérations Economiques.

3) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (rapporteur : C. CAMPAGNE).

Elles sont adoptées à l'unanimité. Madame GIRARD remarque que la valeur du point ne change pas et que si le montant global augmente, cela est dû au dynamisme des associations. Claude CAMPAGNE rappelle que certains critères ont été modifiés, que le dynamisme des associations est accompagné d'investissements, de coûts de fonctionnement sur les équipements municipaux et qu'il convient aussi de maîtriser les budgets.

- Association Sportive du Collège Jean Macé	2 797,00 €
- Bike Club Portois	1 693,00 €
- BMX Portes-lès-Valence	4 287,00 €
- Boxe Ring Portois	2 820,00 €
- Cyclotouristes Portois	1 182,00 €
- Football Club Portois	14 048,00 €
- Jogging Club Portois	911,00 €

- Judo Jujitsu Taïso	10 470,00 €
- La Danse de Laeti	2 962,00 €
- La Flèche sous Bois	3 597,00 €
- La Mouette	3 179,00 €
- Pétanque Cheminote Portoise	4 315,00 €
- Sports et Loisirs	4 384,00 €
- Tennis de Table Portois	4 163,00 €
- Twirling Club Portes-lès-Valence	5 658,00 €
- U.G.S.P	9 582,00 €
- USCP Basket	8 501,00 €
- USCP Tennis	4 646,00 €
- USCP Volley	1 743,00 €
- US Véore XV	14 683,00 €
- Viet Vu Dao	1 923,00 €

4) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DES ECOLES ELEMENTAIRES
(rapporteur : G. MERLAND).

La subvention de 46 €/élève est reconduite à l'unanimité.

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES, NON CULTURELLES
(rapporteur : C. CAMPAGNE).

Adoptée à l'unanimité.

- Comité du souvenir français	200,00 €
- Association des Cheminots donateurs de sang bénévoles 26/07	110,00 €
- Association communale de chasse agréée	500,00 €
- A.N.C.A.C	160,00 €
- Comité d'entente et de liaison des anciens combattants	400,00 €
- Comité des Œuvres Sociales	10 510,00 €
- Secours catholique	250,00 €
- FNATH (Association des Accidentés de la Vie)	200,00 €
- Les Portes de l'emploi (CUCS)	3 400,00 €
- Groupe CRC	560,00 €
- Groupe SADC	360,00 €
- Groupe Ensemble pour l'Avenir	240,00 €
- GEM éCLAIR (<i>Groupe d'Entraide Mutuelle en faveur des adultes Handicapés suite à une Lésion Cérébrale acquise</i>)	500,00 €

Associations extérieures :

- Banque alimentaire	500,00 €
- PEP 26	150,00 €
- Prévention routière	200,00 €
- Amicale de donateurs de sang bénévoles de Valence et Agglomération	300,00 €

Organisations syndicales :

- UL CGT	792,00 €
- UL CFDT	561,00 €

6) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.

Deux subventions exceptionnelles pour équipement sont accordées à l'unanimité, d'une part 400 € à l'US VEORE et d'autre part 480 € à *La Flèche sous bois*.

7) CONTROLE DE LEGALITE – TELETRANSMISSION DES ACTES (Rapporteur : R. RINALDI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature de deux conventions relatives à la télétransmission des actes relevant du contrôle de légalité, l'une avec la Préfecture (autorisation) et la seconde avec Valence Agglo (prestation).

8) DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE TERRAIN (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la désaffectation et le déclassement d'une portion de terrain en impasse en limite de la parcelle cadastrée AC2 rue Jean Mermoz.

9) PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE.

10) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

L'examen des décisions appelle deux questions de la part de Madame GIRARD.

Concernant la location du snack-bar de la piscine, il s'agit de pérenniser le prestataire qui donne satisfaction depuis plusieurs années.

Concernant le contentieux avec TRIGANO, c'est la poursuite de la défense des intérêts de la Commune, après que toutes les démarches de conciliation, commencées sous le précédent mandat, aient échoué.

N° 13/148 : location du snack-bar de la piscine municipale à Madame Maria MORCILLO pour les étés 2014 et 2015 selon les dispositions de la convention établie à cet effet.

N° 13/149 : signature avec DELTA SECURITE d'un avenant au contrat de maintenance du centre culturel, pour un montant de 58.28 € TTC pour régularisation de la période du 31/07/13 au 18/09/13.

N° 13/150 : signature d'un contrat avec DELTA SECURITE pour la télésurveillance du centre culturel, pour un montant de 1 351.85 €/HT et déduction de 183.35 €/TTC déjà réglés sur facture, suite à annulation d'un précédent contrat.

N° 13/151 : désignation de Maître Annie GABET, Avocate, pour défendre la commune dans l'affaire qui l'oppose à la société RESIDENCES TRIGANO.

N° 13/152 : signature avec Madame JOMAIN d'un contrat d'étude de faisabilité en vue de l'extension de la crèche à compter de l'acceptation de la commande pour une période de 5 semaines. La rémunération s'élève à 8 100 €/HT.

N° 13/153 : signature d'un contrat de maintenance de logiciels avec la société ARPEGE, pour un montant annuel de 528.04 €/HT, d'une durée de 4 ans.

N° 13/154 : non préemption sur la propriété de Madame Lucienne HAON, cadastrée section AY 14, 8 rue Romain Rolland.

N° 13/155 : non préemption sur la propriété de Monsieur Philippe GERIN, cadastrée section AT 105, 24 rue André Chastel.

N° 13/156 : non préemption sur la propriété de Monsieur Thomas CHARLES, cadastrée section AD 4, 7 Hameau de Faravel.

N° 13/157 : signature avec la société MEGAO d'un contrat de maintenance pour les matériels et logiciels, comprenant 20 H d'intervention pour un montant de 1 400 €/HT.

N° 13/158 : signature avec la société MEGAO d'un contrat de maintenance pour une imprimante, pour un montant de 0.0090 €/HT par page et 6 € d'abonnement trimestriel.

N° 13/159 : signature d'un marché avec SUD BUREAU, pour la fourniture de mobilier scolaire pour l'école Jean Moulin, d'un montant de 16 018.76 €/HT.

N° 13/160 : non préemption sur la propriété de Monsieur André RAMEL-SARROCA, cadastrée section AM 152, rue du 8 mai 1945.

N° 13/161 : non préemption sur la propriété de Madame Anne-Marie SEGUIN, cadastrée section ZC 182, lot 1, route des Mernes, Les Sapins.

N° 13/162 : non préemption sur la propriété de Madame Anne-Marie SEGUIN, cadastrée sections ZC 182 et 299, route des Mernes, Les Sapins.

N° 13/163 : non préemption sur la propriété de Madame Anne-Marie SEGUIN, cadastrée section ZC 182, lot 2, route des Mernes, Les Sapins.

N° 13/164 : non préemption sur la propriété de Madame Estelle CROS, cadastrée section AY 152, 6 rue Fernand Léger.